

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du deux septembre, s'est réuni à la Mairie (salle polyvalente) en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

**Étaient présents :** John BILLARD, Jean-Michel MOLLOT, Patricia ALAIZEAU, Marc BOUCEY, Sylvie NAUD, Philippe CARCEL, Sylvie CHAUMEAU.

**Conseillers en exercice :** 11 **Conseillers présents :** 7

**Conseillers excusés :** Yves AUGIZEAU, Pierre ROUVEROUX

**Conseillers absents :** Pierre JOVIGNOT, Marinette PELLERAY

### A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2022
- 1. Délibération relative à la validation du devis concernant le changement du poste informatique du secrétariat de mairie ;
- 2. Délibération relative à la prise d'un avenant à la convention de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité concernant l'urbanisme ;
- 3. Délibération relative à la révision des tarifs de location de la salle polyvalente ;
- 4. Délibération relative à la validation du devis de l'entreprise COLAS pour la réfection chemin du Boulay ;
- 5. Fonds de Concours Intercommunal ;
- 6. Demande d'éclairage public croisement routes du Château d'Eau, la Durie et la Barrerie ;
- 7. Informations diverses ;
  - Déploiement des compteurs communicants par Synelva,
  - Transfert de la cabine de télé-médecine à Courville-sur-Eure,
  - Point festivités à venir ;
- 8. Questions diverses communales

**Ouverture de la séance :** 20H00

**Désignation du secrétaire de Séance :** Sylvie CHAUMEAU

Avant l'ouverture de la séance, M le Maire demande l'ajout d'une délibération relative à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection aux abords de la mairie. Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2022.

## Introduction

*Monsieur le Maire fait un point d'actualité des semaines écoulées depuis la tenue du dernier conseil municipal.*

*M le Maire porte à la connaissance des conseillers les deux dépôts de plainte qu'il a été contraint de faire à l'encontre de Monsieur Jean-Michel DUBESSAY pour injures sur personne dépositaire de l'autorité publique. A noter qu'au sujet de la seconde plainte, outre la récidive de l'infraction, son épouse était également visée par ces insultes. M le Maire rappelle qu'il s'agit de faits graves qui relèvent du Droit Pénal. Il rappelle qu'il n'est pas admissible de manquer de respect envers les élus, et qu'il n'acceptera aucun écart pour lui ou l'un des élus du conseil municipal.*

*M le Maire informe qu'il a préparé une lettre municipale « Le Favril Info » afin qu'elle soit distribuée. Les parutions avaient été interrompues faute de prestataire, c'est donc M le Maire qui reprends en charge la réalisation du Favril info. Il est important de continuer à faire le lien avec les administrés de la commune et les nombreux nouveaux arrivants.*

---

DÉLIBÉRATION N° 2209-01

### **VALIDATION DU DEVIS CONCERNANT LE CHANGEMENT DU POSTE INFORMATIQUE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

M le Maire informe qu'il est nécessaire de changer le matériel informatique du secrétariat de la mairie. En effet, l'écran trop petit et la version Windows trop ancienne ne permet plus de supporter les logiciels métiers dédiés à la gestion communale.

M le Maire présente un devis de chez PRSoft informatique (notre prestataire actuel) pour un montant de 1 467,08 € HT soit 1 760,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis présenté ci-dessus.

---

DÉLIBÉRATION N° 2209-02

### **SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ CONCERNANT L'URBANISME**

M le Maire rappelle que les communes utilisant déjà la télétransmission des actes (ce qui est le cas pour la commune du Favril) peuvent à compter de cette année télétransmettre les actes relatifs à l'urbanisme. Pour ce faire, la signature d'un avenant à la convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité - extension du périmètre des actes - est nécessaire.

M le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la signature de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la signature de cet avenant par M le Maire.

---

DÉLIBÉRATION N° 2209-03

### **REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

M le Maire rappelle que les tarifs actuellement en vigueur n'ont pas été remis à jour depuis 2017. Il précise qu'en 2015 a été instauré un tarif journalier afin de répondre aux demandes de certains administrés en complément du week-end loué (lundi ou vendredi).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité les nouveaux tarifs suivants (à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022)

Forfait week-end : du vendredi soir au dimanche soir

Été : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

**Résidents** de la commune : **200 €**

**Non résidents** de la commune : **380 €**

Hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

**Résidents** de la commune : **250 €**

**Non résidents** de la commune : **450 €**

Le montant de la caution reste inchangé.

---

*M le Maire informe qu'un Fonds de Concours Intercommunal de 24 000,00 € est alloué à chaque commune pendant toute la durée du mandat soit jusqu'en 2026. Ce Fonds de Concours peut servir à financer un ou plusieurs projets à hauteur de 50% du montant HT restant à charge de la commune. M le Maire pense qu'il serait opportun de faire des travaux de réfection chemin du Boulay, vu la dégradation importante de la chaussée.*

---

DÉLIBÉRATION N° 2209-04

**VALIDATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE COLAS POUR LA RÉFECTION CHEMIN DU BOULAY  
ET DEMANDE D'UNE PARTIE DU FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL**

M le Maire interpelle le conseil municipal sur la dégradation importante du chemin du Boulay par le fait de nombreux passages de poids lourds déchargeant des grumes de bois pour le compte de Julien Dubessay. Outre la gêne occasionnée sur le voisinage par la coupe de bois de chauffage, cette activité dégrade fortement la chaussée, la réfection devient urgente. Il précise qu'une fois la route refaite, il fera constater son bon état par un huissier afin d'être en capacité de demander un dédommagement aux transporteurs ayant dégradé la voie, ou lorsque celle-ci sera exagérément recouverte de sciure.

M le Maire présente un devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 21 612,90 € HT soit 25 935,48 € TTC.

L'entreprise préconise les travaux suivants :

- un enrobé de 6 cm plus épais que d'ordinaire vue la sollicitation du chemin par les engins,
- un rechargement des accotements afin d'épauler correctement le tapis d'enrobé,
- pose d'un caniveau béton devant les habitations qui permettra de canaliser correctement les eaux de ruissellement.

M le Maire présente le plan de financement suivant et propose de demander à hauteur de 50% des travaux HT, une partie du Fonds de Concours Intercommunal.

Montant des travaux : 21 612,90 € HT

Financement Fonds de Concours Intercommunal 50 % : 10 806,45 €

Investissement communal 50 % : 10 806,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise COLAS et autorise M le Maire à demander le Fonds de Concours Intercommunal.

---

DÉLIBÉRATION N° 2209-05

**INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION AUX ABORDS DE LA MAIRIE**

Afin de lutter contre l'insécurité et les incivilités aux abords de la mairie, M le Maire propose l'installation d'un dispositif de vidéoprotection. Après entretien avec le directeur commercial de la société Lease Protect France, M le Maire présente cette société qui couvre à l'heure actuelle plusieurs communes du territoire. Celle-ci se charge des démarches administratives, de l'installation ainsi que de la maintenance.

Il rappelle également que le sujet d'installation d'une vidéoprotection sur la commune avait déjà été abordé lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal.

M le Maire présente 2 choix de formules :

Achat du matériel

Prix du matériel : 5 136,00 € HT  
Maintenance annuelle : 410,00 € HT

Location du matériel

Loyer mensuel sur 60 mois : 139,00 € HT

Frais d'adhésion et participation à l'installation : 600,00 € HT (montant identique pour chaque proposition).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la formule location du matériel que propose la société Lease Protect France.

---

*M le Maire fait part d'un courrier reçu en mairie en date du 29 juin relatif à une demande d'éclairage à un arrêt de car. En effet, celui-ci situé au croisement des routes du Château d'Eau, de la Durie et de la Barrerie n'est pas éclairé et présente un danger surtout en hiver pour les scolaires qui s'y rendent. Une demande sera faite auprès de Synelva afin de savoir si la pose d'un éclairage solaire est possible car aux alentours aucun raccordement électrique n'est possible.*

---

**Informations diverses communales :**

**Déploiement des compteurs communicants par Synelva :** selon le calendrier de Synelva, sur la commune du Favril, l'installation des compteurs communicants chez les particuliers débutera en mars 2023. La pose d'environ 30 minutes sera réalisée sur rendez-vous. L'intervention sera réalisée par un technicien de Synelva et par 2 entreprises partenaires Solutions 30 et Scopelec. Pour plus d'informations, Synelva reste à votre service.

- *Madame Sylvie Naud indique vouloir se renseigner sur le bienfondé de ces compteurs communiquant avant d'autoriser son remplacement existant et Madame Sylvie Chaumeau indique ne pas vouloir ce type d'installation, soi-disant intrusif dans la récolte de données. M le Maire indique que ce type d'installation est réglementée, permet une meilleure gestion de l'usage des appareils électriques et que chacun fera comme il veut, il n'est pas chargé d'imposer la pose de ces compteurs, seul Synelva en assure la charge.*

**Transfert de la cabine de télé-médecine à Courville-sur-Eure :** En fonction depuis octobre 2019 à titre expérimental au sein de la mairie du Favril, celle-ci rencontre un franc succès de service public auprès d'un bon nombre de patients mais cela ne suffit pas... En effet, les créneaux d'ouverture restent trop restreints. C'est pourquoi, après concertation, la cabine de télé-médecine sera installée d'ici la fin de l'année à Courville-sur-Eure dans une construction mobile située sur le parking du Pôle enfance jeunesse avec des téléconsultation assurées en semaine ainsi que le samedi matin.

- *Sylvie CHAUMEAU remercie d'avoir pu bénéficier de se service de télé-médecine cet été alors que son médecin était en congés.*

**Point festivités à venir, salle polyvalente du Favril - infos à retrouver dans le bulletin municipal :**

- > Déjeuner spectacle, le vendredi 11 novembre à 12h00 (participation au repas : 12€ par adulte et gratuité pour les enfants jusqu'à 10 ans)
- > Goûter de Noël avec spectacle pour enfants, le dimanche 4 décembre,
- > Vœux du Maire, le dimanche 8 janvier 2023.

**Travaux Eglise :** L'entreprise Pierre et Patrimoine débutera les travaux de drainage aux alentours du 17 octobre 2022.

**Formation "gestion cimetière communal" pour Philippe CARCEL, Sylvie NAUD et Laurence :** Lundi 05 décembre à l'Association des Maires de France à Paris, Quai d'Orsay.

**Téléthon 2022 :** Un élu représentera la commune du Favril à la réunion préparatoire du lundi 19 septembre 2022 à 20h00 à Courville-sur-Eure.

**Remerciements :** Association des amis des jumelages du Pays Courvillois pour le versement d'une subvention de 100,00 €.

**SIRP :** M le Maire rappelle la dissolution du SIRP Pontgouin – Le Favril en date du 18 juillet 2021 et une clôture comptable au 31 décembre 2021. Il précise qu'il reste encore à délibérer sur la répartition de l'actif et du passif des communes membres.

---

**Questions diverses :**

**De Patricia ALAIZEAU :**

- Grosse prolifération de ragondins dans les mares.
- Le portail gauche de la mairie frotte ? il faudrait contacter l'entreprise DORDAIN.
- Que peut-on faire du copieur qui se trouve depuis des mois dans le bureau du secrétariat et qui ne sert plus ? il sera donné à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
- Toutes les croix de la commune ont été restaurées par un travail soigneux de notre agent communal.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00

Le Maire  
John BILLARD

Le Secrétaire  
Sylvie CHAUMEAU